



REPUBLIQUE FRANCAISE – Département d'Indre et Loire –
Arrondissement de Loches

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

TOURISME

Taxe de séjour

Modification de la périodicité des déclarations et reversements par les hébergeurs

Séance ordinaire du jeudi 8 décembre 2022 – Délibération n° 20

L'an Deux Mil Vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, convoqué le premier décembre, s'est réuni à Loches sous la Présidence de Monsieur Gérard HENAULT, Président de la Communauté de Communes.

Rapporteur : Jacky Périvier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
Vu le code du tourisme ;
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine du 28 juin 2018 portant sur l'institution de la taxe de séjour au réel ;

Il est rappelé que la taxe de séjour est perçue au réel par toutes les catégories d'hébergement à titre onéreux prévues par l'article L. 2333-30 du CGCT sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Depuis son institution par la Communauté de communes Loches Sud Touraine, les hébergeurs doivent effectuer des déclarations de nuitées et des reversements des sommes collectées chaque trimestre.

Dans un objectif de simplification des démarches et d'optimisation des ressources humaines consacrées à la gestion de la taxe de séjour, il est proposé au Conseil communautaire de la Communauté de communes de modifier le rythme trimestriel des déclarations et reversements pour adopter un rythme quadrimestriel. Le nombre de périodes pour lesquelles effectuer ces démarches passerait ainsi de quatre à trois par an. Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **FIXE** les dates limites de déclaration quadrimestrielle de nuitées : jusqu'au 15 mai pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril, jusqu'au 15 septembre pour la période du 1^{er} mai au 31 août, et jusqu'au 15 janvier de l'année suivante pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre.
- **FIXE** la période quadrimestrielle de reversement par les prestataires à la collectivité de la taxe collectée auprès des clients au mois suivant le quadrimestre écoulé. Soit jusqu'au 31 mai pour le reversement de la taxe collectée du 1^{er} janvier au 30 avril, jusqu'au 30 septembre pour la taxe collectée du 1^{er} mai au 31 août, et jusqu'au 31 janvier pour la taxe collectée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.
- **DÉCIDE** que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **MAINTIENT** toutes les autres dispositions instituées par la délibération n°9 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2018 qui continuent de s'appliquer selon des modalités inchangées.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 81

POUR : 79

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Fait à Loches, le 8 décembre 2022

Réf. OT Taxe séjour Modif° Périodicité déclar° et reversements

Pour extrait conforme

le Président de Loches Sud Touraine

Gérard HENault

Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE
12, Avenue de la Liberté
37600 LOCHES
Tél : 02 47 91 19 20 - Fax : 02 47 91 60 28

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 à 18H Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON
Jean-Jacques MEUNIER
François LION
Madeleine LAROCHE – Philippe MÉREAU – Sophie METADIER
Jean-Claude GALLAND
Alain GUERIN
Jean-Claude SALAIS
Pascale MOREL
Nathalie BARRANGER - Frédéric VAILLANT
Jean-Louis DUMORTIER
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Patrick MERCIER
Jacqueline HUCHET
Alain ROCHER
Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE – Joël MOREAU
Jean-Louis CHAMPIGNY
Gilles CHAPOTON
Gérard HENAULT
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Alain MOREVE
Martine TARTARIN
Franck HIDALGO
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
Michel GUIGNAudeau – François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Franck GEORGET -Valérie GERVES
Chantal JAMIN – Frédérique LACAZE - Adrien PAINCHAULT
Anne PINSON – Didier RAAS - Marie-Nicole SUZANNE
Nisl JENSCH
Frédéric GAULTIER
Yannick PINON
Eric MOREAU
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER
Jean-Paul CHARRIER
Christine BEFFARA
Didier PIN
Patrick PASQUIER
Joël PINGUET
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Pascal REAU
Caroline KRIER
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET

ABILLY
AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
FERRIERE-LARCON
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LA GUERCHE
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
MONTRÉSOR
MOUZAY
NOUANS-LES-FONTAINES
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE

Maryse GARNIER
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

VILLELOIN COULANGE
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Michel ALONSO à Frédéric GAULTIER
Dominique MAURICE à Gérard HENAUT
Pascal DEBAUD à Jacqueline HUCHET
Monique GONZALEZ à Michel LAVERGNE
Joël MOREAU à Chantal GUERLINGER
Gilbert SABARD à Philippe MEREAU
Marie-Laure DURAND à François-Xavier KISTNER
Louis TOULET à Marc ANGENAULT
Marie-Eve MILLON à Michel GUIGNAudeau
Bernard PIPEREAU à Eric DENIAU
Gérard DUBOIS à Gilles CHAPOTON
Dominique COINTRE à Dominique FRELON
Jacky CHARBONNIER à Eric MOREAU

BEAUMONT-VILLAGE
CHAMBON
CORMERY
DESCARTES
DESCARTES
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
LIGUEIL
LOCHES
MANTHELAN
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
NEUILLY-LE-BRIGNON
ORBIGNY

Excusés – Absents :

Michel ALONSO – Sandra BEZANNIER
Bernard MEREAU
Charlie GILLET
Marc de BECDELIEVRE
Dominique MAURICE – Jean-François ROBIN
Pascal DEBAUD
Maryline COLLIN-LOUAULT – Monique GONZALEZ - Joël MOREAU
Régis GIRARD
Jean-Luc BUSIN
Gilbert SABARD – Franck PAINEAU
Yannick PEROT - Emmanuelle POISSON
Marie-Laure DURAND
Louis TOULET
Anaïs AVRIL
Marie-Eve MILLON - Bernard PIPEREAU
Gérard DUBOIS - Claude ARNAULT
Marie RONDWASSER
Dominique COINTRE – Bernard VERNEAU
Jacky CHARBONNIER – Patrick BOURDAIS
Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Loïc BABARY
Francis BAISSON
Régine REZEAU
Michel DUGRAIN – Jean-Jacques GABILLET
Vincent MEUNIER
Bernard HENRY

Henri ALFANDARI
Pierre LOUAULT
Frédéric PRUNIER

BEAUMONT-VILLAGE
BOSSÉE
BOURNAN
BOUSSAY
CHAMBON
CORMERY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
LA CELLE-SAINT-AVANT
LIGUEIL
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
ORBIGNY
PERRUSSON
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SEPMES
VARENNES
VILLEDOMAIN
VOU

Député
Sénateur
Conseil de Développement

Assistaient en outre à la réunion :

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Gilles CHAFFOIS, DGA
Ingrid JAMIN, DGA
Yoann RAPPENEAU, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Jean-François CRON a été élu secrétaire de séance.